



02026
DECISION N° _____/D/PAK/DG/DMA/2025 DU 04 SEPT 2025 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES CONSECUTIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°019/AONO/PAK/CIPM/2025 DU 24 JUIN 2025 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES BUREAUX ET LOCAUX DU PORT AUTONOME DE KRIBI EN NEUF (09) LOTS.

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, MAITRE D'OUVRAGE,

- Vu L'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêt Économique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018, portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu La loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018, portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publique au Cameroun ;
- Vu La loi N° 98/013 du 14 juil. 1998 relative à la concurrence ;
- Vu La Loi n°98/021 du 24 décembre 1998 portant Organisation du Secteur Portuaire ;
- Vu La Loi cadre n°96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
- Vu La Loi 92/007 du 14 août 1992 portant Code de travail ;
- Vu La Loi n°2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu Les textes légaux régissant les corps de métier ;
- Vu Le Décret n°2020/252 du 05 mai 2020 portant approbation des statuts du Port Autonome de Kribi ;
- Vu Le Décret n°2020/251 du 05 mai 2020 portant réorganisation du Port Autonome de Kribi;
- Vu Le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes aux Marchés des Entreprises Publiques ;
- Vu Le Décret n°99/127 du 15 juin 1999 portant création des Organismes Portuaires Autonomes ;
- Vu Le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime Fiscal et douanier des marchés publics ;
- Vu La Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
- Vu La Résolution n°02/PAK/CA/2016 du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Kribi ;





- Vu** la Résolution n°0439/PAK/CA/54/2024 du 23 mai 2024 portant adoption Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Kribi.
- Vu** La résolution n°00465/PAK/CA/58/2024 du 04 octobre 2024 portant nomination du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La résolution n°00480/PAK/CA/61/2024 du 24 décembre 2024 portant adoption du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2025 ;
- Vu** La résolution n°0481/PAK/CA/61/2024 du 24 Décembre 2024 portant approbation et rendant exécutoire les budgets d'exploitation et d'investissement, ainsi que le plan de trésorerie du Port Autonome de Kribi pour le compte de l'exercice 2025 ;
- Vu** La résolution n°0487/PAK/CA/61/2024 du 24 décembre 2024 portant nomination des membres de la Commission Interne de Passation des Marchés ;
- Vu** La Résolution n°0493/PAK/CA/62/2025 du 05 Juin 2025 portant approbation du Plan de Passation des Marchés révisé du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2025 ;
- Vu** La Résolution n°0494/PAK/CA/62/2025 du 05 juin 2025 modifiant la Résolution n°0481/PAK/CA/61/2024 portant approbation et rendant exécutoire les budgets d'exploitation et d'investissement, ainsi que le plan de trésorerie révisé du Port Autonome de Kribi pour le compte de l'exercice 2025 ;

Considérant le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°019/AONO/PAK/CIPM/2025 du 24 juin 2025 pour la fourniture des services d'entretien et de nettoyage des bureaux et locaux du Port Autonome de Kribi en neuf (09) lots ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée lors de sa session du 10 AOUT 2025 ;

Considérant la proposition d'attribution du Maître d'Ouvrage formulée au Président du Conseil d'Administration par courrier n°3340/L/25/PAK/DG/DMA/CPPM du 25 août 2025 ;

Considérant l'Accord du Conseil d'Administration sur la proposition d'attribution notifié par courrier n°0063/L/25/PAK/CA/PCA/CE du 02 septembre 2025 du Président dudit Conseil ;

Considérant les nécessités de services ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Les lettres-commandes consécutives à l'Appel d'Offres National Ouvert N°019/AONO/PAK/CIPM/2025 du 24 juin 2025 pour la fourniture des services d'entretien et de nettoyage des bureaux et locaux du Port Autonome de Kribi en neuf (09) lots est attribuées ainsi qu'il suit :





N° LOT	OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT (FCFA TTC)	DELAI
LOT 1	Bâtiment administratif, guérîte du PAK, gâte Nord à Mboro	ETS CELESTE B.P: 905 Kribi, Tél : (+237) 696 13 39 29/ 675 13 08 51 Email: prosper.fotsing@yahoo.fr	Trente-trois millions neuf cent cinquante-cinq mille neuf cent trente et un (33 955 931)	Douze (12) mois
LOT 2	Station de pompage, Station de traitement d'eau potable, Bâtiment des sapeurs-pompiers, et bâtiment KPS du PAK à Mboro		INFRACTUEUX	
LOT 3	Bâtiment Station de traitement des eaux usées, Station électrique 1-SS1, guérîte de l'entrée Sud, Station électrique 2-SS2, salle des pilotes du PAK et bureau brigade mer à Mboro	THAJ SERVICES PLUS SARL B.P : 5069 Douala, Tél : 656 40 21 98/ 686 73 37 88, Email : info@thajservices.com	Vingt-neuf millions six cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-trois (29 640 583)	Douze (12) mois
LOT 4	Hangar douanier, bâtiment centre de santé et bureau brigade terre à Mboro	GIC FEPROMA B.P : 8279 Yaoundé, Tél : (+237) 693 79 83 32, Email: yannickarnoldwotch@gmail.com	Vingt-quatre millions neuf cent soixante-huit mille (24 968 000)	Douze (12) mois
LOT 5	Immeuble siège du PAK (immeuble EMERGENCE) et étage 1 et 2 JULIENNE 2 à Kribi	SCI EMERGENCE B.P : 41 Kribi ; Tél : (+237) 222 461 353/ 696 84 98 42, Email : sci.emergencedirectionkribi@yahoo.com	Quarante-cinq millions quatre cent quatorze mille cinq cent soixante-quatorze (45 414 574)	Douze (12) mois
LOT 6	Immeuble MEAO à Kribi, Ancien Port et bureau SETN, représentation de	ETS NJR B.P : 226 Kribi, Tél : (+237) 699 97 74 11,	Trente-six millions sept cent quinze	Douze (12) mois





N° LOT	OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT (FCFA TTC)	DELAI
	Douala et représentation de Yaoundé	Email : flavyflavy642@gmail.com	mille cinquante-cinq (36 715 055)	
LOT 7	Cité du Port, cases de passage à Kribi et immeuble DOMAYO	ALKAN ENVIRONNEMENT SARL B.P : 15270 Douala, Tél : (+237) 690 09 34 14 ; Email : info@alkan-ac.com	Cinquante-quatre millions deux cent vingt-deux mille neuf cent trois (54 222 903)	Douze (12) mois
LOT 8	Bâtiment R+2	ETS BUILPABUSCO BP : 12 530 Douala Cameroun Tél : +237 233 431 737 / 699 51 72 00, Email : building.partnersco@yahoo.fr	Trente-quatre millions quatre cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-seize (34 496 196)	Douze (12) mois
LOT 9	Immeuble YAOU ET SS-1 PHASE II	INFRUCTUEUX		

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Kribi, le 04 SEPT 2025

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,
MAITRE D'OUVRAGE

Copie :

- PCA/PAK;
- ARMP;
- PCIPM;
- AFFICHAGE;
- CHRONO.

Le Directeur Général
PORT AUTHORITY OF KRIBI

Patrice Melom

